

Réf: Dossier 322046

Avis de constitution

SOCIETE « LE BON BERGER OPTIC »

Siège Abidjan, Attécoubé, ABIDJAN ATTECOUBE
ABOBDUOME PINASSE, Lot 737, Ilot 82

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 19/06/2024, et enregistrés au CEPICI le 03/07/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LE BON BERGER OPTIC »

Objet : - VENTE DE MONTURES, VERRES ET ACCESSOIRES
-PRESTATIONS DIVERSES
Et pour la réalisation de l'objet social
L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles
- L'emprunt de toutes sommes auprès des établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
-La prise en location gérance de tous fonds de commerce
-La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Attécoubé, ABIDJAN ATTECOUBE
ABOBDUOME PINASSE, Lot 737, Ilot 82

Dirigeant(s) M KONAN KONAN TELESOPHORE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-07365 du 24/07/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°45037/GTCA/RC/2024 du 24/07/2024

